

Image not found or type unknown



Indemnités de licenciement

Par **brisa**, le **23/02/2010** à **11:43**

Bonjour, rnJ'ai travaillé 7 ans pour un couple de personne âgées par chèques emploi service, en novembre 2009, madame a fait un AVC et en décembre Monsieur est décédé, leur petit fils ayant repris leur comptabilité a désiré licencier l'ancien personnel car les heures qu'on pouvait lui proposer ne convenaient plus aussi j'ai tardé un peu à lui réclamer les indemnités suite au décès de son grand-père et maintenant il refuse de me payer mes indemnités car j'ai continuée à rendre des services à sa grand-mère... il m'a donc notifié qu'il ne m'avait jamais licencié et que j'avais qu'à démissionner, mais je travaille plus chez sa grand-mère puisqu'il y a d'autres personnels, j'allais juste lui rendre service quand elle m'appelait... Puis-je donc réclamer mes indemnités ?rnmerci pour votre réponse.